

Canada, province de Québec, Municipalité de Rivière-à-Claude.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mercredi 15 avril 2026 à 19h à la salle du conseil située au 520, rue principale Est à Rivière-à-Claude.

Sont présents : Monsieur Roberge Castonguay, maire
 Monsieur Jocelin Auclair, conseiller au siège no.4
 Monsieur Yanick Lépine, conseiller au siège no.2
 Monsieur Serge Auclair, conseiller au siège no.3
Sont absents : Madame Laurie Poirier, conseillère au siège no.1

Est également présent M. Dominic Daoust-Levasseur, directeur général et greffier-trésorier.

Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est ouverte à 19h par M. Roberge Castonguay maire, M. Dominic Daoust-Levasseur, directeur-général et greffier-trésorier, fait fonction de secrétaire. Les membres présents forment le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

2026-04-041

Proposé par M. Serge Auclair et unanimement résolu.

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

RÉSOLUTION – Demande FRR volet 4 – Pôle communautaire de l'Est

2026-04-042

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-à-Claude reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, Saint-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, Mont-St-Pierre, Rivière-à-Claude, Marsoui et La Martre désirent présenter un projet d'entente intermunicipale pour créer le pôle communautaire de l'Est dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

ATTENDU QUE la municipalité désire être un participant actif du projet et voir des retombées sur son territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yanick Lépine, appuyé par Serge Auclair et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de Rivière-à-Claude s'engage à participer au projet d'entente intermunicipale pour créer le pôle communautaire de l'Est ;

Le conseil nomme la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ;

Le conseil désigne M. Yanick Lépine, conseiller, pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

Le conseil exprime sa volonté de faire partie d'un comité ou d'un conseil régissant les activités du Pôle communautaire de l'Est.

ADOPTÉE à la séance extraordinaire du 15 avril 2026

Période de questions

Clôture de l'assemblée

2026-03-043

À 19h03, sur proposition de M. Jocelin Auclair, l'assemblée est levée.

Je, Roberge Castonguay, maire, atteste que « la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal »

(signé)

Roberge Castonguay
Maire

(signé)

Dominic Daoust-Levasseur
Directeur général greffier-trésorier